

**Procès-verbal**  
**Assemblée Générale Ordinaire**  
**18 novembre 2020**

Le 18 novembre 2020, les membres fondateurs de l'association « Souvenir Pierre Causse » se sont réunis en Assemblée générale constitutive à 18 heures au 20 place de la petite Camargue 34400 Lunel en visioconférence.

Les membres fondateurs présents ont signé la feuille de présence.

L'Assemblée générale désigne M. François Marie GOUNIN en qualité de Président de séance et M. André Rauzier en qualité de Secrétaire de séance.

Le Président de la séance rappelle que l'Assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant : assemblée constitutive et

- Adoption des statuts de l'association ;
- Élection des membres du conseil d'administration ;
- Questions diverses.

**Il est passé à l'examen de l'ordre du jour :**

Le Président de la séance expose les motifs du projet de création de l'association, rend compte des démarches déjà entreprises et des engagements pris pour le compte de l'association en formation. Il commente enfin le projet de statuts.

Un débat s'instaure entre les membres de l'Assemblée sur tous ces points et sur les modifications à apporter au projet.

Présentation des objectifs et des moyens pour les atteindre].

**1<sup>ère</sup> délibération**

L'Assemblée générale constitutive adopte, dans son ensemble les statuts de l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> délibération**

L'Assemblée générale constitutive élit les premiers membres du conseil d'administration, lesquels acceptent ces fonctions

François Marie Gounin, 133, chemin de camplanier 30900 Nîmes, Infirmier libéral, Nationalité Française. Président

Bernard Hyacinthe, 66 rue de la vieille porte, 34160 Boisseron, Retraité du secteur bancaire, Nationalité Française Trésorier

André Rauzier, 20 place de la petite camargue 34400 Lunel, Retraité de l'Éducation Nationale, Nationalité Française. Secrétaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et aucun membre de l'Assemblée ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 40.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire de séance.

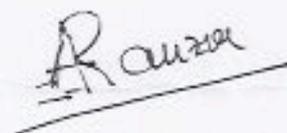
La feuille de présence et les statuts de l'association sont annexés au présent procès-verbal.

A Lunel, le 18 novembre 2020

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink that reads "A. Rauzier" with a horizontal line underneath.